

Image not found or type unknown



don argent non declare et revele le jour de la succession

Par **jacky 59**, le **28/02/2020 à 18:52**

mon frere a reçu de mon pere une somme de 30500 en 2003 qui a servi à acheter une maison(apport)

le don n a pas été déclaré aux impôts

peut il l être au moment de la succession? et quelle conséquences?

merci de votre aide

Par **Visiteur**, le **28/02/2020 à 19:07**

Bonjour

Oui, il peut être rapporté à la succession comme la maison que vous avez reçue, en avance sur succession.